

**Commission médicale d'établissement centrale de l'AP-HP
Sous Commission du Temps et des Effectifs Médicaux (CTEM)**

**Groupe des internes et des résidents à diplôme étranger
Réunion du 16 juin 2014**

Présents :

Thierry Chinet, Mickaël Fortun, Vincent Gajdos, Jules Gregory, Marie Guerrier, Olivier Hélénon, Mathieu Piccoli, et Jean-Yves Artigou

Invités :

Frédéric Caux, coordonnateur du DES de dermatologie
Dominique Pateron, représentant la Collégiale de médecine d'urgence

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 7 avril 2014

Le compte rendu est approuvé.

2. Gardes en dermatologie

En l'absence du Professeur Casalino empêché, c'est le Professeur Dominique Pateron qui représente la Collégiale de médecine d'urgence.

Le Professeur Caux, coordonnateur du DES de dermatologie, explique que les internes de sa spécialité doivent, à partir de la troisième année du cursus, effectuer dix gardes aux urgences dermatologiques d'Henri Mondor pour valider la maquette. Il souhaite que ce nombre de gardes effectuées en spécialité viennent en déduction du nombre de celles réalisées par tous les internes dans les SAU de leurs hôpitaux d'affectation. Il propose de formaliser cela par la signature d'une convention entre le coordonnateur de dermatologie, le Président de la Collégiale des urgentistes et le bureau des internes à l'AP-HP.

Au cours de la discussion, il est mis en valeur l'importance formatrice des gardes de SAU (Vincent Gajdos), la difficulté pour les hôpitaux de petite taille comprenant un service de dermatologie de faire fonctionner le SAU dans ces conditions (Thierry Chinet, Dominique Pateron) et le risque d'extension de ce type de convention à d'autres spécialités comme la neurologie ou l'hématologie (Dominique Pateron, Thierry Chinet).

Les 10 gardes sur 4 semestres représentant en moyenne 2,5 gardes/semestre, il est convenu de limiter à trois par semestre le nombre de gardes pouvant venir en déduction de celles du SAU.

Finalement, au terme d'un tour de table, le groupe CME des internes n'est pas favorable à contractualiser sur ce sujet mais à une adaptation au cas par cas du nombre de gardes des internes de dermatologie dans leur SAU d'accueil, la décision devant être prise localement avec les responsables médicaux ; il donne donc un avis favorable à la demande du coordonnateur du DES de dermatologie sous réserve 1) que les internes de dermatologie qui demandent à bénéficier de ce dispositif apportent la preuve qu'ils assurent effectivement les gardes à Henri Mondor à raison de trois par semestre au maximum et 2) que le nombre d'internes de spécialité médicale assurant des gardes dans le SAU du GH où sont affectés les internes de dermatologie qui demandent à bénéficier de ce dispositif soit suffisant pour ne pas impacter significativement le nombre de gardes de SAU par interne.

3. Ouverture de postes de DES : validation de la procédure

Le document de travail est discuté et modifié ligne par ligne.

La nouvelle mouture figure en annexe 1. Elle doit encore être soumise au groupe CME des internes avant une validation définitive qui devrait intervenir à la prochaine réunion.

Le groupe regrette qu'une commission d'évaluation des besoins de formation, dont la création est statutaire, n'existe pas en Ile-de-France.

D'une façon plus générale, une discussion avec les représentants de l'ARS apparaît nécessaire et il est décidé d'inviter à une prochaine réunion du groupe CME des internes un représentant de l'ARS.

4. Internes en difficultés

La réunion du 4 juin a permis de définir la notion d'internes en difficultés en dépassant les situations de burn out, et en incorporant plus largement tous les problèmes susceptibles d'être rencontrés par les internes au cours de leur cursus : santé physique, psychiques et problèmes sociaux.

L'appréciation quantitative est difficile : Mathieu Piccoli évoque une étude nationale faisant apparaître 40 % d'internes en situation de burn out...

Après discussion, il n'apparaît pas nécessaire d'initier une enquête au niveau de l'Ile-de-France pour juger de l'importance du problème. Sans doute sous-estimée, cette question est suffisamment grave pour justifier quelque soit le nombre d'internes potentiellement concernés une prise en charge spécifique.

Le repérage des internes en difficulté provient de multiples acteurs dont chacun doit être en mesure de pouvoir déclencher une alerte : chef de service, coordonnateur, médecin du travail, interne du même service, syndicat d'internes, et naturellement l'intéressé lui-même.

Il apparaît indispensable de mettre à la disposition de tous un contact simple, efficace, centralisé, sous forme d'un numéro de téléphone unique et d'une adresse mail. La personne ressource, pouvant être un ancien chef de service dans le cadre d'un consultanat, reçoit l'interne et le met en contact selon le besoin avec le coordonnateur, le bureau des internes, le groupe de l'internat, une assistante sociale, une aide psychologique...

Le livret d'accueil des internes comportera un paragraphe sur cette possibilité offerte aux internes.

Ce sujet important concerne également la commission Vie hospitalière et Jean-Yves Artigou doit contacter Patrick Dassier, président de la commission, pour l'impliquer dans ces réflexions et l'inviter à une prochaine réunion du groupe CME des internes au cours de laquelle ces propositions pourraient être actées.

5. Repos de sécurité : nouvelle enquête

Marie Guerrier observe le taux faible de réponses à l'enquête nationale du printemps 2014 et particulièrement dans la région parisienne : seuls 251 internes ont répondu à cette nouvelle enquête. Ce faible taux s'explique essentiellement par la forte participation à l'enquête précédente (environ 800 participants), les internes n'ayant sans doute pas estimé nécessaire de répondre à une nouvelle enquête.

Les résultats détaillés ne sont pas disponibles au niveau régional mais au niveau national, la tendance reflète celle exprimée par l'enquête du groupe CME des internes de 2013 : en particulier, 79 % des internes seulement estiment au niveau national que le repos de sécurité est globalement respecté.

6. Projet de réforme de l'internat

Les représentants des internes rappellent l'information donnée au cours de la CME du 13 mai.

Mathieu Piccoli, Jules Gregory et Mickaël Fortun font état de l'avancement des contacts qu'ils ont avec la tutelle.

Cette réforme doit prendre effet à la rentrée 2016.

7. Convention AP-HP - école du Val de Grâce

Marie Guerrier présente une version mise à jour de la convention entre l'école du Val de Grâce et l'AP-HP concernant la formation des internes.

Le groupe souligne l'importance de l'information des coordonnateurs des DES/DESC dans ces stages en surnombre d'internes militaires.

Ce partenariat entre les établissements militaires et l'AP-HP est sans doute amené à augmenter dans un proche futur : il s'agit d'un sujet stratégique important qui doit faire l'objet d'une analyse régulière (Thierry Chinet).

8. Commission d'agrément et de répartition

Les commissions d'agrément de spécialités médicales et chirurgicales ont retiré un certain nombre d'agrément de stages hors AP-HP qui étaient pourvus par des faisant fonction d'interne.

Olivier Hélénon expose un projet original avalisé par la commission d'agrément pour sa spécialité, la radiologie, dont il est initiateur. Une structure libérale reconnue dans un domaine de la radiologie important pour la formation (le CCN) est partenaire d'un service hospitalier de l'AP-HP (Cochin) et partage par rotation les internes qui vont ainsi passer à tour de rôle l'équivalent d'une demi-journée par interne dans la structure libérale, dans le respect strict d'un projet pédagogique, prévoyant notamment l'absence de garde dans la structure privée.

La procédure de demande d'agrément pour le DES de médecine générale se fait désormais sur le site internet du DES de médecine générale (Mathieu Piccoli).

9. Stages inter CHU

Le jury est composé des représentants des internes, de la chef du bureau des internes et du président du groupe CME des internes qui préside le jury.

Marie Guerrier et Jean-Yves Artigou proposent des modifications d'organisation en distinguant les internes accueillis par l'AP-HP et ceux en partance de l'AP-HP, deux situations radicalement différentes.

Pour les internes accueillis par l'AP-HP, les modalités ne changent pas : une réunion spécifique leurs est consacrée avec examen sur dossier. La comparaison de l'ancienneté de l'interne candidat par rapport à l'interne parisien le plus jeune du service reste une composante importante dans la décision.

En revanche, pour les internes parisiens partant en région ou à l'étranger, il est décidé de compléter l'instruction des dossiers par une audition des candidats par le jury élargi au vice-président, chirurgien, du groupe CME des internes.

Le jury procédera à un classement des candidatures permettant en cas de désistement de recevoir un candidat initialement non reçu.

Le groupe CME des internes avalise cette nouvelle organisation.

10. Questions diverses

Adresses internet des internes

Il sera possible dans les prochains mois de contacter les internes par une adresse mail attribuée par l'AP-HP pour la durée de leur cursus.

Prochaines réunions du groupe :

Lundi 13 octobre 2014 à 17 heures

Lundi 15 décembre 2014 à 17 heures

Le 30 juin 2014

Professeur Jean-Yves Artigou
Président du groupe CME des internes